



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/CONF.164/INF/6
26 juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES STOCKS DE
POISSONS DONT LES DEPLACEMENTS S'EFFECTUENT
TANT A L'INTERIEUR QU'AU-DELA DE ZONES
ECONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS CHEVAUCHANTS)
ET LES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS
New York, 12-30 juillet 1993

RAPPORT DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION
ET LA GESTION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES EN MER D'OKHOTSK
SUR LES TRAVAUX DE SA PREMIERE SESSION

(présenté par la délégation russe)

1. Les délégations chinoise, japonaise, polonaise et russe et la délégation de la République de Corée se sont réunies à Moscou les 31 mai et 1er juin 1993 pour étudier les questions relatives à l'exploitation et à la conservation des stocks de lieu jaune dans la partie centrale de la mer d'Okhotsk située au-delà de la zone économique exclusive de 200 milles (ci-après dénommée "la zone").
2. M. G. R. Kunadze (Fédération de Russie) et M. S. N. Karev (Fédération de Russie) ont été élus respectivement président et vice-président de la Conférence internationale. M. O. R. Egorov (Fédération de Russie) a été nommé secrétaire de la Conférence.
3. Les délégations ont estimé que les mesures relatives à la conservation devraient être fondées sur les données scientifiques concernant les populations de lieu jaune dans la zone. A cet égard, elles ont décidé de créer un comité spécial dont la première réunion se tiendra à Vladivostok en septembre 1993.
4. En attendant les résultats des travaux du Comité spécial, les délégations ont reconnu qu'il était souhaitable que les pays participants prennent, de leur propre chef, des mesures provisoires en vue de la conservation des populations de lieu jaune dans la zone. S'agissant d'éventuelles mesures provisoires, la délégation russe a proposé un moratoire sur la pêche au lieu jaune dans la zone et les délégations japonaise et russe ont fait part de l'intention de leur pays de maintenir provisoirement la suspension de cette espèce dans la zone. Les délégations chinoise et polonaise et la délégation de la République de Corée, quant à elles, ont fait savoir que leur pays envisageait de réduire de 25 % par rapport à la même période de 1992 leur effort de pêche au lieu jaune dans la zone.

5. La délégation russe a estimé, dans une déclaration spéciale, que les mesures visant à réduire partiellement l'effort de pêche en vue de la conservation des stocks de lieu jaune étaient tout à fait insuffisantes et a fait part, à cet égard, de son intention de prendre toutes les mesures nécessaires, compte tenu des dispositions pertinentes du droit international, pour promouvoir la conservation des stocks de lieu jaune dans la mer d'Okhotsk.

6. Les délégations ont décidé de convoquer la deuxième session de la Conférence internationale à Moscou en octobre 1993 afin d'étudier les données scientifiques que le Comité spécial présenterait et de réfléchir, en s'appuyant sur le rapport du Comité, aux mesures qu'il serait nécessaire de prendre pour assurer la conservation des stocks.
